

Conditions de location - Mobylette électrique

Prérequis :

- Avoir 18 ans ou plus.
- Pour les personnes nées après le 01/01/88, un permis AM, permis A ou permis B est obligatoire, à présenter le jour de l'activité.

Informations importantes :

- À votre arrivée, nous débiterons par un briefing, la remise de l'équipement, la partie administrative et la prise en main de la mobylette (environ 30 minutes).
- Il est essentiel de porter une tenue adaptée à la conduite de deux-roues motorisés et des chaussures fermées.

Avant toute réservation, veuillez consulter nos conditions générales de location.

Engagements du loueur – Destination Cycl'

Destination Cycl' s'engage à :

- Mettre à disposition des mobylettes entretenues, en parfait état de fonctionnement.
- Proposer des itinéraires adaptés au niveau et aux attentes des participants.
- Accompagner les participants tout au long de l'activité si celle-ci est encadrée.
- Assurer une assistance rapide en cas de panne ou d'accident.
- Assurer chaque mobylette via une assurance spécifique « loueur ». (Mutuelle des motards) - (Clauses consultables sur demande).
- Fournir des équipements de sécurité homologués : casque et gants (désinfectés après chaque utilisation).
- Réaliser un briefing sécurité et une prise en main du véhicule avant chaque départ.

Engagements du locataire – Location de mobylette électrique

En louant une mobylette électrique auprès de notre établissement, le locataire s'engage à :

- Adopter un comportement responsable et prudent tout au long de la location.
 - Avoir 18 ans révolus et présenter un permis de conduire valide le jour de la location (obligatoire pour les personnes nées à partir du 1er janvier 1988).
 - Conserver le véhicule attribué pour toute la durée de la location, sans échange avec un autre participant ou locataire.
 - Respecter le Code de la route, les règles de sécurité, et suivre les consignes données par l'équipe.
 - Rester à la place attribuée dans le groupe en cas de sortie encadrée, sans tentative de dépassement.
 - Porter une tenue adaptée à la conduite d'un deux-roues : pantalon, manches longues, chaussures fermées obligatoires.
-

- Garder le casque attaché en permanence pendant la conduite, et porter les gants fournis.
- Attester de sa capacité physique et mentale à conduire un deux-roues motorisé : ne pas être sous l'influence d'alcool, stupéfiants ou médicaments altérant la vigilance.
- Ne pas fumer durant l'activité dans les zones sensibles ou naturelles traversées.
- Fournir une caution de 1 200€ par chèque lors de la signature du contrat.
- Restituer la mobylette et l'équipement en bon état. Toute dégradation, perte ou vol sera facturé au locataire.

Le loueur se réserve le droit de refuser un départ ou d'interrompre une location ou activité en cas de non-respect des règles ci-dessus, ou en cas de comportement jugé dangereux pour soi, les autres ou le matériel, **sans remboursement possible**.

Droit à l'image

Sauf indication écrite contraire du participant, des photos ou vidéos pourront être prises durant l'activité, exclusivement à des fins non commerciales.

Le participant autorise expressément la société **Destination Cycl'** à utiliser ces images, sans restriction, sur tout type de support existant ou à venir.

Risques et responsabilités

Le participant reconnaît avoir conscience des risques liés à la conduite d'un deux-roues motorisé sur route ouverte.

En cas d'accident ou d'incident, aucune réclamation ne pourra être faite pour des dommages corporels ou matériels (y compris effets personnels).

Tout dommage causé à la mobylette ou à l'équipement confié entraînera une facturation adaptée.

Le bon état de fonctionnement des mobylettes (entretien mécanique/électronique) reste de la responsabilité du loueur. Les pannes mécaniques ne sont donc pas imputées au participant.

Le participant s'engage à suivre les règles du Code de la route et à respecter les consignes données lors du briefing de départ.

Annulation par Destination Cycl'

Destination Cycl' peut, sans préavis, annuler ou modifier une sortie en cas de :

- Conditions météo défavorables
- Problèmes techniques ou de sécurité
- Indisponibilité du matériel
- Cas de force majeure

En cas d'annulation, un report ou un bon valable pour l'année en cours sera proposé. Si aucun report n'est possible, un **remboursement intégral** pourra être effectué.

La décision finale de maintien ou d'annulation appartient exclusivement au loueur.

Annulation par le locataire

Le locataire **ne peut pas décider d'annuler l'activité à cause de la météo**. Toute annulation de sa part entraînera les frais suivants :

- **Moins de 4 jours (J-4)** : aucun remboursement
- **Entre J-5 et J-7** : 75 % remboursés, ou report, ou bon valable un an
- **Avant J-15** : 100 % remboursés, ou report, ou bon valable un an

Prix

Destination Cycl' est assujetti à la TVA.

Tous nos tarifs sont exprimés **TTC** (Toutes Taxes Comprises), calculés selon le taux en vigueur en France métropolitaine à la date de l'achat.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis.

Une facture peut être fournie sur simple demande, après règlement de la prestation.

Paiement

Le règlement de l'intégralité de la prestation doit être effectué **au plus tard lors de la signature du contrat et avant le départ en balade**.

Moyens de paiement acceptés pour la réservation :

- Espèces
- Carte bancaire
- Virement
- Chèque bancaire et/ou vacances

La **caution** doit être déposée **par chèque ou empreinte bancaire**.

Litiges

En cas de litige, une solution à l'amiable sera privilégiée.

À défaut d'accord, le litige relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social de **Destination Cycl'**, conformément à la législation en vigueur.



DESTINATION CYCL'
